



**AL BAW SALA**

**Rapport annuel**  
**2013**

## Introduction

2013 fut l'année de tous les dangers pour la Tunisie. De fortes tensions sécuritaires, un contexte socio-économique morose et l'assassinat du leader politique Chokri Belaid et de l' élu Mohamed Brahmi ont bien failli faire échouer les processus politique et constitutionnel de transition. C'était dans le même temps une année de grandes réalisations pour Al Bawsala, avec la consolidation de notre projet de l'observatoire de l'Assemblée Constituante « Marsad.tn », le succès de notre première expérience de « Community Organizing » à Foussena dans le gouvernorat de Kasserine et l'affirmation de notre ONG comme intermédiaire privilégié entre élus et citoyens à travers notre projet des débats publics régionaux.

Le contexte difficile dans lequel nous avons évolué tout au long de l'année nous a poussés à nous adapter continuellement aux défis qui s'imposaient à nous, au fur et à mesure de l'avancement de nos projets. Défendre la transparence, l'accès à l'information et pousser les élus à rendre compte de leurs actions a été une tâche aussi difficile que passionnante dans un pays qui renaissait difficilement de ses cendres. Pourtant, conscients de l'importance de poser des bases saines d'une nouvelle gouvernance durant cette phase de reconstruction, nous n'avons cessé de dialoguer avec les élus, de plaider pour les causes que nous jugeons justes et de faire évoluer notre travail pour répondre au mieux aux attentes des citoyens.

En 2013, « Marsad.tn » s'est imposé comme un outil primordial de monitoring et d'information sur le travail parlementaire. Des centaines de votes en plénière ont été suivis, étudiés et vérifiés, plusieurs dizaines de projets de lois et de compte-rendu de réunions de commissions ont été publiés, des dizaines de statistiques sur le travail et le rendement de l'assemblée ont été produites et communiquées. Politiques, citoyens de tous bords, journalistes, chercheurs et divers experts juridiques et politiques n'ont cessé de nous solliciter pour mieux s'informer sur l'évolution de la rédaction de la constitution et l'adoption de différentes lois.

Aussi, une dizaine de débats ont été organisés entre élus de l'Assemblée Nationale Constituante et citoyens dans différentes régions. Notre but a toujours été de désacraliser la politique en donnant la parole aux citoyens exclus et en visant les quartiers défavorisés dans différentes régions tunisiennes. Ces débats ont eu lieu, entre autres, à Hay Ettadhamon (Tunis), Siliana, Foussana (Kasserine), etc. Outre la démystification de la relation entre élus et citoyens, ces rencontres ont permis d'aborder

---

différentes thématiques sensibles et de favoriser la mobilisation des citoyens autour de problématiques qui les concernent.




Durant 6 mois, nous avons également accompagné les citoyens de Foussena dans la résolution de leur problématique d'accès à l'eau et de gestion de cette ressource de plus en plus rare en renforçant les capacités de l'association de gestion de l'eau locale. Cette démarche, qui sera développée en détails dans la suite du rapport, a pour but d'instaurer les principes de la démocratie et de la transparence sur le plan local et d'inciter le citoyen à devenir acteur dans son environnement direct en dépassant les obstacles qui s'opposent à son émancipation.

Forte de ces succès, Al Bawsala est aujourd'hui encore plus déterminée à développer ses projets durant les années à venir. Notre stratégie est de nous rapprocher davantage des tunisiens en agissant davantage sur le plan local. C'est ainsi que, dès le deuxième semestre de l'année 2013, nous avons commencé à travailler sur l'extension de notre travail de monitoring en ciblant les municipalités dans diverses régions du pays. 2014 sera donc l'année du lancement de nouveaux observatoires qui vont s'intéresser de près aux ministères et aux conseils municipaux.




A Al Bawsala, nous nous considérons chanceux et fiers de vivre et suivre au plus près la reconstruction de la Tunisie. Nous avons également appris que c'est en associant à la fois citoyens et responsables politiques que les plus belles choses peuvent être réalisées. Aussi, sommes-nous reconnaissants pour tous ceux qui croient en nous et qui, d'une façon ou d'une autre, nous ont soutenu et aidé dans nos réalisations. Le présent rapport leur est dédié.

## I. Présentation de l'équipe Al Bawsala :

Pour l'année 2013, l'équipe d'Al Bawsala était composée de 13 personnes, dont 9 salariés dédiés à plein temps. Cette équipe est composée de 6 femmes et 7 hommes avec une moyenne d'âge de 28 ans.

Membre de l'équipe	Rôle
 <p><b>Amira Yahyaoui</b>  <b>29 ans – Présidente d'Al Bawsala</b>  <b>Depuis la fondation de l'Al Bawsala</b></p>	<p>Amira Yahyaoui préside l'ONG Al Bawsala.</p> <p>Amira a pour rôle de penser et faire évoluer la stratégie des projets, de gérer les relations avec les élus, les responsables politiques et les partenaires.</p> <p>Elle est également responsable du plaidoyer et de la communication institutionnelle de l'ONG.</p>
 <p><b>Maher Tekaya</b>  <b>35 ans – Vice-Président d'Al Bawsala</b>  <b>Depuis la fondation d'Al Bawsala</b></p>	<p>Maher est Vice-Président d'Al Bawsala</p> <p>Il contribue à l'élaboration de la stratégie du projet et à la réflexion pour le développer et le faire évoluer.</p>
 <p><b>Ons Ben Abdelkarim</b>  <b>24 ans - Secrétaire Générale</b>  <b>Depuis Janvier 2013</b></p>	<p>Ons est Secrétaire Générale d'Al Bawsala.</p> <p>Elle a contribué au lancement du projet «Débats entre élus et citoyens » et a organisé les premiers débats courant 2012.</p> <p>Ons a pour rôle de participer à l'élaboration de la stratégie de l'ONG et à l'évolution et suivi des projets.</p>

 <p><b>Nadia Sehnaoui Boulifa</b> <b>34 ans - Trésorière d'Al Bawsala</b> <b>Depuis la fondation d'Al Bawsala</b></p>	<p>Nadia est la trésorière d'Al Bawsala</p> <p>Elle contribue à la définition de la stratégie de levée de fonds, ainsi qu'à la réflexion stratégique au sein du bureau.</p>
 <p><b>Sélim Kharrat</b> <b>32 ans - Directeur Exécutif d'Al Bawsala</b> <b>De Mai 2012 à Décembre 2013</b></p>	<p>Selim est directeur exécutif d'Al Bawsala</p> <p>Il est en charge de la gestion opérationnelle, financière de l'ONG et la gestion des relations avec les partenaires et les bailleurs de fonds. Il contribue, avec le bureau, à la réflexion stratégique.</p>
 <p><b>Ghada Louhichi</b> <b>27 ans - Chef de projet « Marsad.tn »</b> <b>Depuis Décembre 2012</b></p>	<p>Ghada est chef du projet « Marsad.tn »</p> <p>Elle a en charge la coordination des différentes activités du projet, du reporting sur l'avancement du projet et de la gestion des relations avec les partenaires.</p>

 <p><b>Mehdi Ben Youssef</b>  <b>23 ans- Chef de projet « citoyenneté »</b>  <b>De Novembre 2012 à Août 2013</b></p>	<p>Mehdi est chef de projet « citoyenneté »</p> <p>Il est responsable des activités qui visent à sensibiliser les citoyens sur le processus constitutionnel et politique, notamment à travers l'organisation des débats élus-citoyens. Il accompagne également différentes communautés locales à s'organiser et à renforcer leurs capacités afin de pouvoir porter leur voix auprès des autorités.</p>
 <p><b>Emna Chebaâne</b>  <b>22 ans – Assistante de projet</b>  <b>Depuis Juillet 2012</b></p>	<p>Emna est assistante de projet pour le projet « marsad.tn »</p> <p>Elle est en charge de la visibilité des projets sur le web et les réseaux sociaux, du suivi des débats en plénière, de la traçabilité des votes et de la rédaction des chroniques alimentant le site Marsad.tn.</p>
 <p><b>Myriam Ben Ghazi</b>  <b>24 ans - Journaliste</b>  <b>De Novembre 2012 à Août 2013</b></p>	<p>Myriam est journaliste et productrice de vidéos.</p> <p>Elle est responsable de la couverture photo et vidéo des travaux de l'ANC et des activités de l'ONG. Elle s'occupe également de la rédaction des biographies des élus et de la traçabilité des votes.</p>

 <p><b>Tammem Mahjoub</b> <b>26 ans – Assistant de projet</b> <b>Depuis Avril 2013</b></p>	<p>Tammem est assistant de projet pour le projet « Marsad.tn »</p> <p>Il est en charge d'analyses juridiques, de la rédaction de contenu pour le site Marsad.tn, de la traçabilité des votes et du travail de veille informationnelle sur les travaux de l'ANC.</p>
 <p><b>Nabil Yahyaoui</b> <b>30 ans - Développeur et Webmaster</b> <b>Depuis Juin 2012</b></p>	<p>Nabil est le développeur des sites Marsad.tn &amp; Albawsala.com.</p> <p>Il est en charge de faire évoluer la plateforme en ligne en l'adoptant aux besoins de l'équipe et des utilisateurs. Il est également responsable de la maintenance technique de la plateforme en partenariat avec Parliament Watch.</p>
 <p><b>Kais Miled</b> <b>39 ans – Designer bénévole</b> <b>Depuis le lancement de Marsad.tn</b></p>	<p>Kais est le concepteur et le designer des sites Marsad.tn &amp; Albawsala.com</p> <p>Il est en charge de la conception des différentes rubriques du site et de leur évolution. Il travaille de pair avec Nabil sur l'amélioration régulière des plateformes en ligne.</p>



**Amin Khechine**

**31 ans – Analyste bénévole**

**Depuis le lancement de Marsad.tn**

Amin est contributeur bénévole au projet « Marsad.tn »

Il participe à l'analyse des informations et des données récoltées au sein de l'ANC et à la production d'infographies analytiques et explicatives.



## II. Présentation du projet Marsad.tn :

### A. Marsad.tn : veille parlementaire, accès à l'information et promotion de la transparence :

#### 1. Descriptif de Marsad.tn, la plateforme en ligne :

« Marsad.tn » est l'Observatoire de l'Assemblée Constituante tunisienne. L'objectif du site Marsad.tn est d'offrir aux citoyens, via une plateforme en ligne bilingue arabe-français ([www.marsad.tn](http://www.marsad.tn)), un accès libre et facilité aux informations liées à l'exercice politique de leurs élus et à la rédaction de la nouvelle constitution à travers :

- Un annuaire des élus contenant leurs biographies ; appartenances politiques ; circonscriptions ; positions défendues ; appartenances aux commissions, fiches de paie et déclarations de patrimoine, etc. ;
- Une information actualisée sur leurs activités politiques ; propositions ; votes au sein du parlement (traçabilité des votes) ;
- L'accès libre et gratuit à tous les documents, rapports et procès-verbaux produits par les commissions constituantes, législatives, spéciales et mixtes ;
- Une plateforme de questions-réponses permettant aux citoyens de poser leurs questions aux élus et d'établir un dialogue régulier avec eux ;
- L'accès à un certain nombre d'indicateurs sur l'avancement des travaux de l'ANC : l'avancement du débat sur le projet de constitution, ainsi que l'adoption de ses différents chapitres; le coût cumulé de l'ANC calculé sur la base du budget annuel de l'institution ; les taux de participation des différents blocs parlementaires, ainsi que ceux des élus, aux votes en plénière que l'équipe de Marsad.tn a suivi, détaillé et publié.

*(NB : Notre méthodologie d'évaluation de la participation des élus se base sur leur présence uniquement lors des votes en plénière) ;*

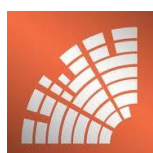
- L'accès à une revue de presse actualisée sur les activités de l'ANC ;
- L'accès au projet de la constitution en arabe, et à sa traduction en français. Le lecteur peut sélectionner l'article de son choix, le noter, le commenter et le partager sur les réseaux sociaux ;
- Livetweet de toutes les séances plénières et des réunions des commissions constituantes
- Rédaction et publication de chroniques résumant la teneur des débats en plénière et au sein des commissions.

## 2. Partenariats dans le cadre du projet Marsad.tn :

Notre philosophie consiste à travailler dans l'ouverture et dans la coopération. Nous ne prétendons pas posséder la parfaite maîtrise de tous les aspects des projets que nous portons, mais nous veillons à bien nous entourer pour atteindre nos objectifs et produire un réel impact.

Ainsi, Al Bawsala continuera à établir des coopérations avec différentes associations tunisiennes et étrangères, des organisations internationales ainsi que toutes autres institutions travaillant dans le même sens et œuvrant pour l'accomplissement d'objectifs similaires.

Parmi nos premiers partenaires figurent les organisations suivantes :



**Parliament Watch** (en allemand: [www.abgeordnetenwatch.de](http://www.abgeordnetenwatch.de) ) est un forum de discussion civique où les citoyens posent des questions directes aux politiques afin de mieux appréhender leurs points de vue. Le but de Parliament Watch est d'accroître la responsabilisation et la transparence dans la politique par l'instauration d'un dialogue respectueux entre les citoyens et leurs élus. Toutes les questions et réponses sont enregistrées sur une plateforme web et stockées sur le site de Parliament Watch, de façon à ce que les citoyens puissent suivre les réalisations des élus et les comparer à leurs promesses électorales. En outre, Parliament Watch enregistre le comportement de vote de tous les députés, leurs revenus supplémentaires et la composition des commissions parlementaires.

Parliament Watch a formé Nabil Yahyaoui, Développeur et webmaster de Marsad.tn durant 6 semaines en juin 2012, notamment sur le forum de questions-réponses développé par PW et implémenté sur Marsad.tn.

### ***Partenariat Parliament Watch et Marsad.tn***

Al Bawsala a signé un partenariat avec l'organisation allemande "Parliament Watch" (<http://www.abgeordnetenwatch.de/>) pour le développement du projet « Marsad.tn » sur la période Juin 2012 – Décembre 2013 et selon les modalités suivantes :

#### *Quelle est la finalité du Partenariat ?*

Le projet consiste à renforcer la transparence et la vitalité du débat démocratique en Tunisie à travers le développement de la plateforme 2.0 « Al Marsad » permettant aux citoyens de :

- Mieux connaître leurs élus
- Leur poser des questions.

Quel est l'intérêt de ce projet pour le citoyen, l'élu et les médias ?

- Pour le citoyen : questionner/challenger publiquement ses élus sur ses sujets de préoccupation, participer au débat démocratique, prendre des décisions sur la base d'informations fiables.
- Pour l'élu : présenter son point de vue, expliquer ses votes, communiquer sur ses actions, démontrer sa capacité d'écoute et de dialogue avec les citoyens sur leurs problèmes/interrogations.
- Pour les médias : accéder à une importante base de données sur les élus, leurs échanges avec les électeurs, source potentielle d'articles, d'interviews et d'analyses.

Comment fonctionne la plateforme ?

Tout citoyen peut immédiatement, à partir de son code postal, identifier ses élus (maire, conseillers généraux, conseillers régionaux, député, sénateur, député européen), accéder aux informations les concernant et leur poser une question.

Toutes les questions et les réponses sont validées par un membre de l'équipe de modération avant d'être publiées sur la plateforme. L'équipe de modération, qui s'appuie sur des règles strictes de modération, est chargée de s'assurer que tous les échanges sont bien licites, respectueux et compréhensibles.

Quelle est l'origine du projet Parliament Watch ?

Le projet *Parliament Watch* a été lancé en Allemagne en 2004 à l'initiative de Gregor Hackmack et Boris Hekele, récompensés en 2008 par l'Association Ashoka, en 2010 par le "Fairness Initiative Award" et en 2011 par le "German Prize for Civic Engagement".

La plateforme allemande, qui a reçu 3 millions de visites en 2011, couvre actuellement les élus des 2 chambres du parlement fédéral (Bundestag et Bundesrat), de 8 parlements d'Etats et de 20 conseils municipaux.

A ce jour, 125.000 questions ont été posées par des citoyens et 100.000 réponses ont été apportées par les élus (taux de réponse de 80%).

Plus de 20 partenariats ont été signés avec des médias nationaux ou régionaux permettant de régulièrement rappeler l'existence et l'intérêt de *Parliament Watch*.



Nawaat ([www.nawaat.org](http://www.nawaat.org)) est une association tunisienne de promotion de la participation citoyenne. Créée en 2001 par un groupe de dissidents tunisiens,

Nawaat a lutté contre la dictature et milité pour la démocratie en Tunisie. Depuis la révolution Nawaat est devenue une référence en matière de journalisme citoyen. Parmi ses derniers projets figure la création d'antennes régionales de journalistes citoyens dans plusieurs régions défavorisées. Nawaat milite pour le respect des droits de l'Homme et plus particulièrement la justice sociale et la liberté d'expression.

Grâce à leur bonne implantation dans les régions (à travers leur réseau de journalistes citoyens) et à leur impact médiatique, Nawaat élabore en partenariat avec Marsad.tn une tribune exclusive (en langue française) pour promouvoir son travail et ses analyses, et couvrir les travaux de l'ANC : <http://nawaat.org/portail/tag/jdd-tnac/>

En 2011, Nawaat a obtenu les prix suivants :

- *The Reporters Without Borders Netizen Prize*

- *The Index on Censorship Award*

- *The EFF 2011 Pioneer Award*

Sur Internet, Nawaat.org rassemble l'audience suivante :

- *380 000 abonnés sur Facebook*

- *94 300 abonnés sur Twitter*

- *17 564 abonnés sur Youtube*

**mict**

media in cooperation  
and transition

MICT (**Media In Cooperation And Transition** [www.mict-international.org](http://www.mict-international.org))

est une organisation Allemande à but non lucratif qui met en œuvre des projets de développement des médias au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les activités de MICT se concentrent sur l'interaction entre le conflit, la couverture médiatique et la réconciliation dans les régions en crise.

Les services de MICT comprennent la formation des journalistes et producteurs de médias, l'élaboration de programmes et de contenus, la production de programmes de radio, de films et de livres, ainsi que la recherche et le suivi des médias en zones de conflit. Au siège MICT à Berlin, une équipe internationale de 15 membres coordonne à temps plein les activités MICT dans les différents

pays dans lesquels opère MICT. Tous les projets sont mis en œuvre en étroite collaboration avec des partenaires locaux.

Par ses activités, MICT vise à favoriser la transformation des conflits en réconciliation, et à encourager le dialogue entre les factions en conflit au sein de sociétés en crise. Le point focal est l'interaction et l'interdépendance des médias et des conflits. Soutenir la coopération des médias, les médias en réseau et le développement des médias, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine du journalisme est reconnu comme le facteur clé dans la résolution des conflits.

Marsad.tn est un projet financé par « Media In Cooperation and Transition », elle-même soutenue par le ministère allemand des affaires étrangères. Par ailleurs, MICT conseille Marsad.tn dans l'élaboration de partenariats avec différents médias tunisiens pour améliorer la visibilité du projet et promouvoir la plateforme en ligne.

## **B. Dates et chiffres clés :**

### **1. Dates clés :**

Dès le lancement du projet Marsad.tn, Al Bawsala a réussi à s'imposer comme acteur de premier ordre dans le suivi des activités de l'ANC, dans l'information des citoyens sur l'avancement de ses travaux et dans le dialogue continu avec les élus pour la promotion de la transparence et du droit des citoyens à accéder à l'information. Début 2012, avant même la mise en ligne de la première version du site Marsad.tn, nous avons pris le soin de présenter le projet de Marsad.tn à de nombreux élus pour prendre en compte leurs commentaires et propositions, et les convaincre à adhérer au projet. Très rapidement, les médias ont commencé à relayer nos publications et les experts à consulter les documents publiés sur notre site.

Aussi, et durant toute l'année écoulée, notre objectif a toujours été de développer et faire évoluer la plateforme en ligne en fonction des besoins des utilisateurs, de leur feedback et en prenant en compte les spécificités relatives au travail de l'assemblée.

Ainsi, le 7 mai 2013, Al Bawsala a lancé et présenté la troisième version du site marsad.tn qui se veut plus ergonomique, plus facile d'utilisation, plus riche en information et plus participative. Nous reviendrons sur la présentation dans la suite de ce rapport.

---

Si le travail de veille et d'information demeure l'axe central de notre démarche dans le cadre du projet Marsad.tn, nous n'avons pas manqué une occasion pour plaider auprès des élus et du Bureau de l'ANC pour plus de transparence et pour la consécration de la culture de la « redevabilité » et du devoir de rendre compte des élus auprès de leurs électeurs. Notre détermination et la crédibilité que nous avons réussi à bâtir, au fur et à mesure, auprès des élus et de l'opinion publique nous ont permis de porter notre voix à plus d'une reprise, d'être entendus et de remporter nos premières batailles. Ceci peut s'illustrer à travers l'audition d'Al Bawsala par la commission du Règlement Intérieur et de l'Immunité qui s'est déroulée suite à nos multiples demandes officielles d'audition adressées à la Commission. Al Bawsala a finalement été reçue le 5 mars 2013 par les élus membres et non-membres de cette commission dans le cadre du projet d'amendement du Règlement Intérieur discuté en plénière à partir du 6 mars 2013.

Par ailleurs, Al Bawsala s'est prononcée sur le projet de la constitution par le biais d'un communiqué rédigé conjointement avec Amnesty International, The Carter Center et Human Rights Watch. Ce communiqué a été diffusé suite à la publication du projet final de la constitution et dans lequel Al Bawsala a souligné les points à renforcer au sein de la constitution pour une meilleure protection des droits du citoyen tunisien.

Dans la suite, nous présentons les dates clés qui ont marqué l'année écoulée et qui témoignent de l'évolution rapide du projet sur un laps de temps réduit :

<b>Dates clé</b>		<b>Nos contributions</b>
<b>Janvier</b>	<b>10 Janvier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envoi d'un courrier officiel au Président de l'ANC donnant un aperçu global sur le déroulement du débat sur l'adoption du projet de loi pour la création de l'ISIE et lui rappelant nos demandes pour appliquer le principe de transparence au sein de l'ANC.</li> <li>▪ Envoi par courrier officiel d'une demande de publication des PV aux Présidents et assesseurs des commissions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission des droits et libertés</li> <li>- Commission des pouvoirs législatif, exécutif et celle des relations entre ceux-ci</li> <li>- Commission d'enquête sur les incidents du 9 Avril 2012</li> </ul> </li> <li>▪ Envoi par courrier officiel d'une première demande d'audition d'Al Bawsala par la Commission spécialisée du règlement intérieur et de l'immunité.</li> </ul>
<b>Février</b>	<b>25 février</b>	<p>Envoi par courrier officiel d'une deuxième demande d'audition d'Al Bawsala par la Commission spécialisée du règlement intérieur et de l'immunité.</p>

<b>Mars</b>	<b>5 Mars</b>	<p>Audition d'Al Bawsala par la Commission spécialisée du règlement intérieur et de l'immunité. Présentation d'un rapport contenant différentes statistiques sur le rendement de l'ANC durant les derniers mois, sur le taux d'absentéisme des élus lors des votes pour la loi régissant l'ISIE, un calendrier estimé des différents travaux qui attendent l'ANC, ainsi que différentes recommandations concernant l'amendement de certains articles du Règlement Intérieur pour pallier au manque de transparence de l'Assemblée, au retard enregistré dans l'avancement des travaux ainsi qu'à l'absentéisme lors des votes en plénière.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p><a href="http://www.albawsala.com/fr/actu/513895f3b197de5f5e1caa51">http://www.albawsala.com/fr/actu/513895f3b197de5f5e1caa51</a></p>
	<b>15 Mars</b>	<p>Vote du texte du Règlement intérieur amendé.</p> <p>Certains amendements adoptés vont dans le sens de nos recommandations suite à notre audition par la Commission spécialisée du règlement intérieur et de l'immunité, et notamment en ce qui concerne les articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Article 61 : Vote d'un amendement concernant la publication des PV des commissions sur le site web de l'ANC. Cet article a un effet rétroactif et est relatif à toutes les commissions. Le délai mentionné est celui d'un mois dès signature des PV par le Président de la commission.</li> <li>- Article 126 : Vote sur un 5ème paragraphe nouveau de l'article 126. L'amendement voté est relatif à la publication sur le site web de l'ANC de la liste des présents lors d'une plénière dans un délai ne dépassant pas 3 jours de la tenue de la séance en mentionnant s'il y a eu justification concernant les absences. Chaque député a le droit de contester une erreur, s'il y en a, dans un délai d'une semaine à partir de la date de publication de la liste.</li> <li>- Article 126 : Vote d'un paragraphe stipulant qu' « <i>En cas d'absence sans autorisation pour trois fois durant un mois sans excuse, le Bureau peut décider une réduction de l'indemnité parlementaire proportionnellement à la durée de l'absence</i> »</li> </ul>



<b>Mai</b>	<b>7 mai</b>	<p>Conférence de presse pour la présentation de la version 3 de Marsad.tn.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p><a href="http://www.albawsala.com/fr/actu/518d1916b197de50ac07d88b">http://www.albawsala.com/fr/actu/518d1916b197de50ac07d88b</a></p>
	<b>9 mai</b>	<p>Communiqué de presse d'Al Bawsala suite à la démission de M. Khalil Zaouia, Ministre des affaires sociales, de son siège d'élu à l'ANC. Pour en savoir plus :</p> <p><a href="http://www.albawsala.com/fr/actu/518bc41db197de50ac07d878">http://www.albawsala.com/fr/actu/518bc41db197de50ac07d878</a></p>
<b>Juin</b>	<b>10 juin</b>	<p>Publication d'un rapport relatif aux travaux des commissions constituantes ayant donné leurs avis concernant le projet final de constitution.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p><a href="http://www.albawsala.com/pub/51b60ae4b197de50ac07d8ba">http://www.albawsala.com/pub/51b60ae4b197de50ac07d8ba</a></p>
	<b>24 juin</b>	<p>Mise en place de l'onglet relatif à la transparence des députés au niveau de leurs rémunérations et de leurs patrimoines. Des députés comme Karima Souid ou Meherzia Labidi ont même donné des informations concernant leurs patrimoines, que nous avons publiés sur marsad.tn</p>
	<b>27 juin</b>	<p>Dans le cadre du débat général sur le projet de loi organique d'immunisation politique de la révolution, publication d'une fiche explicative concernant ce projet de loi.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p><a href="http://www.albawsala.com/pub/51cc4afeb197de50ac07d909">http://www.albawsala.com/pub/51cc4afeb197de50ac07d909</a></p>

<b>juillet</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> au 15 juillet</b>	<p>Dans le cadre du débat général sur la constitution, suivi des débats et transmission des informations sur les réseaux sociaux et sur notre site marsad.tn</p> <p>Pour en savoir plus, les chroniques relatives à ce débat général ayant duré jusqu'au 15 Juillet sont disponibles ici :</p> <p><a href="http://www.marsad.tn/fr/chroniques/2013/7">http://www.marsad.tn/fr/chroniques/2013/7</a></p>
	<b>Du 10 au 23 juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10 Juillet : Élection des membres de la catégorie des non-magistrats pour l'instance provisoire de la justice judiciaire. Le résumé de la séance plénière du 10 Juillet 2013 est disponible sur marsad.tn en suivant ce lien : <a href="http://www.marsad.tn/chroniques/51decc8e7ea2c401d0fb23bc">http://www.marsad.tn/chroniques/51decc8e7ea2c401d0fb23bc</a></li> </ul> <p>Du 19 au 23 Juillet 2013 : Première élection des membres de l'ISIE. Nous avons complété la page spéciale consacrée à l'ISIE disponible sur marsad.tn, en ajoutant une rubrique relative à l'élection des membres de l'instance.</p> <p>La page spéciale ISIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <a href="http://www.marsad.tn/fr/isie/page_isie_membres_juil_2013">http://www.marsad.tn/fr/isie/page_isie_membres_juil_2013</a></li> </ul>
	<b>24 juillet</b>	<p>Publication d'une déclaration conjointe avec Amnesty International, Human Rights Watch et le Centre Carter concernant le projet de constitution.</p> <p>« Tunisie : Pour une meilleure protection des droits humains dans la nouvelle constitution »</p> <p>Pour consulter la déclaration conjointe :</p> <p><a href="http://www.albawsala.com/pub/51efaae1b197dee65545a7dc">http://www.albawsala.com/pub/51efaae1b197dee65545a7dc</a></p>
	<b>25 Juillet</b>	<p>Suite au retrait d'un nombre d'élus de l'ANC après l'assassinat de l' élu Mohamed Brahmi, nous avons été la source unique pour avoir la liste exhaustive des élus en retrait.</p> <p><a href="http://www.marsad.tn/fr/vote/51f69cd07ea2c46093f0e2a4">http://www.marsad.tn/fr/vote/51f69cd07ea2c46093f0e2a4</a></p>

<b>Aout</b>	<b>Tout au long du mois</b>	Suivi de l'évolution de la situation après la suspension des travaux de l'ANC le 6 aout en assistant et en reportant sur les réunions des élus défendant la légitimité de la constituante et sur les conférences de presse des élus en retrait par les biais des réseaux sociaux (livetweet, publications facebook et livestreaming)
<b>Octobre</b>	<b>9 Octobre</b>	Suivi des débats et publication des détails de vote sur la loi portant création de l'instance nationale de prévention contre la torture :  <a href="http://www.marsad.tn/fr/vote/527505627ea2c42e8ecefed">http://www.marsad.tn/fr/vote/527505627ea2c42e8ecefed</a>
<b>Octobre</b>	<b>29 octobre</b>	Mise à jour de la page spéciale ISIE suite à l'amendement de la loi relative à l'ISIE et retour des élus en retrait.  <a href="http://www.marsad.tn/fr/isie/page_isie_amend_nov_2013">http://www.marsad.tn/fr/isie/page_isie_amend_nov_2013</a>
<b>Novembre</b>	<b>Du 2 au 23 Novembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 02 et 04 Novembre 2013 : Suivi de l'amendement du règlement intérieur pour optimiser le processus d'adoption de la constitution. <a href="http://www.marsad.tn/fr/chroniques/528d0b947ea2c433c00d363b">http://www.marsad.tn/fr/chroniques/528d0b947ea2c433c00d363b</a></li> <li>▪ 27 Novembre 2013 : Suivi du débat relatif à la 2<sup>ème</sup> révision du règlement intérieur, vous pouvez suivre ce lien :  <a href="http://www.marsad.tn/fr/chroniques/5297791512bdaa743b4f280f">http://www.marsad.tn/fr/chroniques/5297791512bdaa743b4f280f</a></li> </ul>
<b>Novembre</b>	<b>26 Novembre</b>	Lancement de la newsletter de marsad.tn  Cette newsletter est hebdomadaire et regroupe les moments forts des activités (chroniques de plénière ou commission, détails de vote, etc.) de l'Assemblée pour la semaine qui précède.

<b>Décembre</b>	<b>14 Décembre</b>	<p>Publication d'un document explicatif du contenu du projet de loi sur la justice transitionnelle.</p> <p>Le document est disponible en suivant ce lien :</p> <p><a href="http://www.marsad.tn/fr/docs/52ab56fa12bdaa7f9b90eb8d">http://www.marsad.tn/fr/docs/52ab56fa12bdaa7f9b90eb8d</a></p> <p>Publication des votes relatifs aux articles du projet de loi portant sur l'organisation de la justice transitionnelle sur ce lien :</p> <p><a href="http://www.marsad.tn/fr/votes">http://www.marsad.tn/fr/votes</a></p>
	<b>20 décembre</b>	<p>Vu que la représentativité politique au sein de l'Assemblée Nationale Constituante a souvent évolué depuis le début de ses travaux (des partis ont changé, d'autres se sont divisés, tandis que de nouveaux partis ont vu le jour), nous avons préparé une page spéciale sur notre site marsad.tn pour faire connaître les différents changements qui ont marqué la composition de l'Assemblée Nationale Constituante du 23 octobre 2011 jusqu'à aujourd'hui.</p> <p><a href="http://www.marsad.tn/fr/mercato">http://www.marsad.tn/fr/mercato</a></p>
	<b>21 Décembre</b>	<p>Suivi du débat sur la loi de finances complémentaire 2013</p> <p><a href="http://www.marsad.tn/fr/chroniques/52bea42e12bdaa7f9b90f1f9">http://www.marsad.tn/fr/chroniques/52bea42e12bdaa7f9b90f1f9</a></p>
	<b>28 Décembre</b>	<p>Suivi de l'amendement de la loi relative à l'ISIE et mise à jour la page spéciale ISIE.</p> <p><a href="http://www.marsad.tn/fr/isie/page_isie_amend_dec_2013">http://www.marsad.tn/fr/isie/page_isie_amend_dec_2013</a></p>
	<b>Du 25 au 29 Décembre</b>	<p>Suivi de l'examen et adoption du budget de l'Etat pour 2014 et de la loi de finances 2014 en assurant le livetweet.</p> <p>Publication des détails du vote sur la totalité de la loi de finances de 2014:</p>



	<a href="http://www.marsad.tn/fr/vote/52c1c3cd12bdaa7f9b90f2c3">http://www.marsad.tn/fr/vote/52c1c3cd12bdaa7f9b90f2c3</a>
--	---

## 2. Chiffres clés :

<b>Marsad.tn sur le web (Chiffres mars 2014)</b>	<p><b>Sur Facebook :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="https://www.facebook.com/AlBawsala">https://www.facebook.com/AlBawsala</a> (&gt; 100 000 abonnés)</li></ul> <p><b>Sur Twitter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="https://twitter.com/AlBawsalaTN">https://twitter.com/AlBawsalaTN</a> (&gt; 30 000 abonnés)</li></ul> <p><b>Sur Youtube :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="http://www.youtube.com/user/AlBawsalaTN">http://www.youtube.com/user/AlBawsalaTN</a> (&gt; 180 abonnés)</li></ul>
<b>Marsad.tn en quelques chiffres</b>	<p>Du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>182 050</b> visites su site Marsad.tn</li><li>- <b>116 165</b> visiteurs uniques</li><li>- <b>652 003</b> pages vues du site Marsad.tn</li><li>- <b>283</b> votes en plénière suivis, détaillés, vérifiés et publiés (<a href="http://www.marsad.tn/fr/votes">http://www.marsad.tn/fr/votes</a> )</li><li>- <b>77</b> questions posées aux élus et <b>77</b> réponses rapportées (<a href="http://www.marsad.tn/fr/questions">http://www.marsad.tn/fr/questions</a> )</li><li>- Chroniques rédigées en arabe et en français et publiées sr Marsad.tn (<a href="http://www.marsad.tn/fr/chroniques">http://www.marsad.tn/fr/chroniques</a> )</li><li>- <b>77 documents</b> émanant des commissions publiés sur Marsad.tn (<a href="http://www.marsad.tn/fr/docs">http://www.marsad.tn/fr/docs</a> )</li></ul>

### III. L'impact de nos activités dans le cadre du projet Marsad.tn :

Notre démarche consiste à engager un dialogue régulier avec les députés et les décideurs politiques pour expliquer le concept de la « redevabilité » politique, faire des propositions constructives et plaider en faveur de changements législatifs en faveur des valeurs que nous défendons. Notre objectif est d'avoir un impact réel et durable sur les responsables politiques et les décideurs sur ces sujets.

Pour y parvenir, notre stratégie consiste à combiner collaboration avec les élus sur des fronts spécifiques et distance critique, voire confrontation, sur d'autres fronts. Cette stratégie a le mérite d'ouvrir des espaces dynamiques de négociation et de dialogue constructif.

Dès le démarrage de nos activités, nous avons rapidement réussi à gagner la confiance et le soutien d'un certain nombre d'élus pour imposer davantage de transparence au sein de la Constituante. Grâce à l'aide d'un groupe réduit mais engagé d'élus venant de tous bords politiques, nous avons réussi à publier très rapidement les premiers PV des réunions des commissions constituantes, et faire en sorte que le public se rende compte, au fur et à mesure, de la teneur des premiers débats qui ont animé la Constituante depuis le début de ses travaux.

Nous avons continué à nous adresser directement, collectivement et individuellement aux 217 élus de l'ANC pour les encourager à plus de transparence et les engager en faveur des principes que nous défendons. Ainsi, Al Bawsala fut auditionnée en Mars 2013 par la Commission du Règlement Intérieur dans le cadre de l'amendement de quelques articles de ce Règlement. Comme expliqué plus bas, cette audition a été l'occasion pour nous d'affirmer, chiffres et statistiques à l'appui, l'importance primordiale d'une meilleure participation des élus aux travaux de l'ANC, et ce de manière réellement transparente.

#### **Audition d'Al Bawsala par la Commission du Règlement Intérieur**

Suite à ses multiples demandes officielles d'audition adressées à la Commission du Règlement Intérieur et de l'Immunité, Al Bawsala a finalement été reçue le 5 mars 2013 par les élus membres et non-membres de cette commission dans le cadre du projet d'amendement du Règlement Intérieur discuté en plénière à partir du 6 mars 2013.

Etaient présents lors de l'audition qui a duré plus de 3 heures l'ensemble de l'équipe d'Al Bawsala, ainsi qu'un certain nombre de médias et d'élus.

Durant la première heure de l'audition, Al Bawsala a présenté un rapport contenant différentes statistiques sur le rendement de l'ANC durant les derniers mois, sur le taux d'absentéisme des élus lors des votes pour la loi régissant l'ISIE, un calendrier estimé des différents travaux qui attendent l'ANC, ainsi que différentes recommandations concernant l'amendement de certains articles du Règlement Intérieur pour pallier au manque de transparence de l'Assemblée, au retard enregistré dans l'avancement des travaux ainsi qu'à l'absentéisme lors des votes en plénière.

*« Au bout de 22 séances plénières, tenues durant la période allant du 17 janvier au 25 février 2013, l'on a enregistré en moyenne 73 minutes de retard par séance dont le pic atteint s'élève à 2 heures 45 mn au total. Le nombre moyen des présents correspond à 90 constituants sur 217, alors que les plus assidus sont aux alentours de 123 élus. Toujours selon les chiffres de l'association, les séances plénières les plus longues ont duré 8 heures, soit deux fois celles jugées les plus courtes, avec certaines autres séances qui n'ont pas dépassé les 55 minutes. Ce bilan, si mitigé soit-il, pourrait donner explication à ce marathon des discussions interminables qui n'ont abouti à rien.*

*Les ministres-constituants sont ceux les moins assidus aux plénières portant sur la loi de l'Isie, tels que M. Khalil Zaouia, d'Ettakattol. Les dix premiers constituants les plus assidus lors de la discussion de la loi de l'ISIE appartiennent au parti d'Ennahdha. La présidente d'Al Bawsala a avancé certaines recommandations portant sur l'amendement de l'article 126 du règlement intérieur de l'ANC, proposant de sanctionner toute absence injustifiée par le biais de prélèvements sur les salaires des constituants. Il est question, à l'en croire, d'amender également l'article 53 relevant des commissions parlementaires. Faute d'accélération du rythme, Mme Yahyaoui estime que les travaux de la Constituante ne vont pas, au meilleur des cas, prendre fin avant janvier 2014. Les membres de ladite commission qui avaient rejoint la salle un peu tard n'ont pas montré une bonne réceptivité. Alors que certains ont réagi positivement aux critiques qui leur ont été adressées, d'autres y voient une ingérence intolérable dans les affaires internes de l'ANC, considérant que ce bilan est loin d'être objectif. Le constituant Salah Chouaïeb considère que l'association est sortie de ses prérogatives pour appeler à la reddition des comptes. » Source : La Presse (<http://www.lapresse.tn/06032013/63672/le-rendement-de-lanc-a-la-loupe.html>). Pour plus d'informations, voir notre compte-rendu ici : <http://www.albawsala.com/fr/actu/513895f3b197de5f5e1caa51>.*

Suite à cette audition, le président de cette commission a pris l'initiative de rédiger un rapport reprenant nos principales statistiques et recommandations qu'il a distribué à tous les élus présents à la plénière dédiée à l'amendement du règlement intérieur de l'ANC. Cette initiative a certes déclenché l'ire de quelques élus qui nous ont accusés d'ingérence dans les affaires internes de la Constituante, mais elle a permis de favoriser le débat entre élus sur les points particuliers que nous avons évoqués lors de notre audition.

Finalement, les amendements votés sont allés dans le sens de nos recommandations, particulièrement en ce qui concerne l'absentéisme des élus et l'obligation de publication des PV des réunions des commissions constituantes.

Si nous avons réussi à attirer l'attention de l'opinion publique sur les questions de transparence et de responsabilité des constituants, en les imposant au cœur du débat politique et en exerçant une pression continue sur les élus notamment à travers la dénonciation médiatique de certaines pratiques que nous réfutons, l'ANC a échoué à se montrer « *exemplaire en matière de transparence* », comme l'avait promis son Président.

Pourtant, certains signaux et réactions des élus nous amènent à croire que la transparence s'insère doucement mais sûrement dans les pratiques. Que des élus nous transmettent leurs fiches de paie ou leurs déclarations de patrimoine (alors que la loi ne les y oblige pas) afin de les publier sur notre site ; que d'autres élus nous contactent pour justifier leurs absence lors des votes en plénière ; ou encore, que l'assesseur et responsable de la gestion du budget de l'ANC nous demande de l'aide pour identifier les cas où l'absence des élus peut être considérée comme justifiée ; tous ces faits sont autant de signes positifs, même si insuffisants, pour consacrer les principes de transparence, de redevabilité et de bonne gouvernance.

Par ailleurs, nous n'avons cessé de signaler certaines pratiques qui ne sont pas conformes aux principes de bonne gouvernance que nous essayons de promouvoir auprès des politiciens. Dans ce cadre, nous avons dénoncé à maintes reprises le cumul de mandat pour les élus occupant un poste gouvernemental. La publication des statistiques relatives aux taux de présence des députés lors des votes a permis de souligner que les élus cumulards sont les moins assidus. Ceci a contribué à faire pression sur ces élus afin qu'ils se consacrent uniquement à l'une des deux fonctions et a probablement contribué à la démission de Khelil Zaouia, ministre des affaires sociales, de son poste



d'élus, moins de 24 heures après la publication sur Marsad.tn de son taux de participation aux votes qui était proche de zéro.

**Communiqué de presse d'Al Bawsala en date du 09/05/2013 suite à la démission de  
Khelil Zaouia de son poste d'élus à l'ANC**

Al Bawsala accueille avec satisfaction l'annonce de la démission de Khelil Zaouia, ministre des affaires sociales de l'Assemblée nationale constituante. Al Bawsala considère cette décision, bien que tardive, comme une décision responsable au moment où l'Assemblée ébauche la phase finale dans le processus de rédaction de la Constitution.

À quelques semaines des votes sur la constitution, le taux d'absence des élus cumulant une fonction législative et une fonction exécutive est déplorable. Ces absences sont une marque d'irrévérence pour tant de citoyens dont la voix se retrouve non représentée lors de votes cruciaux pour l'avenir de la Nation.

Par ailleurs, dans la nouvelle démocratie que nous aspirons à construire, Al Bawsala plaide pour une nouvelle culture politique où le cumul des mandats serait banni et ce pour tous les échelons de la Collectivité territoriale au Gouvernement en passant par l'Assemblée. Il est regrettable, qu'une révolution plus tard, nous continuons de voir perdurer une non séparation entre les pouvoirs comme du temps de l'ancien régime.

Pour Al Bawsala, il faut lutter contre l'émergence d'une aristocratie politique malsaine pour une démocratie. L'Assemblée nationale constituante est en train de bâtir les fondements d'une nouvelle démocratie, elle se doit d'être intransigeante par l'exemplarité de ses membres.

Al Bawsala rappelle que trois élus, Abderrahmane Ladgham « Ettakattol », Abdelwahab Maatar et Slim Ben Hamidane « Congrès Pour la République » cumulent encore la fonction de ministres et d'élus.

De ce fait, Al Bawsala appelle ces élus à démissionner dans les plus brefs délais d'une de leur fonction et appelle leurs groupes parlementaires à œuvrer dans ce sens pour faire preuve d'exemplarité. La participation aux votes de ces derniers est respectivement de 3% et de 6% autant de fois que les voix de leurs électeurs ne sont pas entendues.

En plus des pratiques de bonne gouvernance et de transparence au niveau du fonctionnement de l'ANC, Al Bawsala s'est aussi engagée dans la bataille sur le contenu de la constitution. En effet, nous avons observé l'évolution de la rédaction des trois brouillons du projet de la constitution, et nous avons pu constater et évaluer les points qui restaient à améliorer et ce pour avoir une constitution au niveau des attentes du peuple tunisien, et qui respecte les normes internationales en matière de droits de l'homme et de progrès social.

Dans ce cadre, suite à la publication du projet final de la constitution le 1<sup>er</sup> juin 2013, nous avons publié le 24 juillet 2013 une déclaration intitulée « Tunisie : Pour une meilleure protection des droits humains dans la nouvelle constitution » conjointement rédigée avec Amnesty International, Human Rights Watch et le Carter Center.

### **Tunisie : Pour une meilleure protection des droits humains dans la nouvelle constitution**

Il est crucial que la nouvelle constitution de la Tunisie soit mise en conformité avec les normes internationales des droits humains et les obligations de ce pays au regard du droit international, ont déclaré aujourd'hui quatre organisations de défense des droits humains.

Al Bawsala, Amnesty International, Human Rights Watch et le Centre Carter, qui ont suivi indépendamment et dès son début le processus de rédaction de la constitution tunisienne, se sont associés pour mettre en lumière les principaux sujets de préoccupation de ce projet.

Une Commission des consensus actuellement en place à l'Assemblée nationale constituante (ANC) est chargée de parvenir à un consensus sur les principales questions litigieuses dans le projet de constitution, présenté au public le 1er juin 2013. Alors que l'Assemblée s'apprête à voter sur la constitution article par article, puis dans son intégralité, les travaux de la Commission, en amont de ce vote, seront décisifs. Dans le but de soutenir une transition vers une démocratie respectueuse des droits humains en Tunisie, les organisations demandent à la Commission des consensus et à l'ANC dans son ensemble de tenir compte des recommandations suivantes :

- Inclure une clause générale intégrant directement dans la législation tunisienne les droits humains tels que définis par le droit international coutumier et les traités internationaux ratifiés par la Tunisie, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Modifier la formulation des « principes universels élevés des

droits de l'Homme», dans le préambule, terme qui pourrait impliquer une hiérarchie des droits humains universels, dont certains seraient plus importants que d'autres.

- Garantir que le droit interne reflète et respecte les engagements internationaux de la Tunisie en matière de droits humains. La constitution devrait préciser que tous les traités « dûment approuvés et ratifiés » par la Tunisie, sans exception, ont un statut supérieur au droit national. L'Assemblée devrait également inclure une clause stipulant que les droits et libertés énoncés dans la constitution lient les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et tous les organes de l'État.
- Inclure une clause stipulant que les juges devraient toujours interpréter la loi, notamment la constitution, d'une manière plus favorable à l'application d'un droit ou d'une liberté fondamentale, et préciser qu'ils doivent tenir compte de l'interprétation des traités relatifs aux droits humains par tous les organes conventionnels, en tant que norme minimale.
- Renforcer les garanties des droits économiques, sociaux et culturels, en précisant que la Tunisie a l'obligation d'assurer progressivement le plein exercice de ces droits, en utilisant le maximum des ressources disponibles dans le pays, notamment en prévoyant des mécanismes spécifiques pour mettre peu à peu ces droits en œuvre.
- Consacrer les principes d'égalité et de non-discrimination devant la loi et les appliquer à toute personne relevant de la juridiction des autorités tunisiennes, les citoyens comme les étrangers. La constitution devrait préciser que la discrimination, directe et indirecte, est interdite pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou toute autre situation, et que les lois ou politiques étatiques discriminatoires sont inconstitutionnelles.
- Énoncer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes ses facettes. La constitution devrait préciser que les hommes et les femmes sont égaux et ont droit à la pleine égalité en droit et en pratique, ainsi qu'à l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie – qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux, tels que définis dans les normes internationales relatives aux droits humains. L'Assemblée devrait envisager d'ajouter une disposition visant à amener l'État à adopter des mesures positives dans tous ces domaines pour parvenir à une émancipation effective et égale des femmes.

- Veiller à ce que la portée du droit à la liberté de religion et de conscience couvre toutes les facettes de ces droits, notamment la liberté d'adopter, modifier ou renoncer à une religion ou une croyance, ainsi que la liberté de ne pas pratiquer une religion du tout et la liberté de pratiquer en public et en privé.
- Fournir une pleine protection des droits fondamentaux, notamment ceux relatifs à la liberté d'expression, de réunion, de la santé, de l'éducation, de la nourriture, de l'eau, d'association, de mouvement et le droit d'accès à l'information.
- Supprimer les restrictions énoncées dans les articles relatifs à la liberté d'expression, de réunion, d'association, de mouvement et au droit d'accès à l'information, car elles pourraient permettre la restriction arbitraire des droits fondamentaux dans les lois nationales et une érosion des droits individuels dans le futur. Au lieu de cela, la constitution devrait stipuler que toutes les restrictions aux droits et libertés devraient être limitées à celles qui sont raisonnables, nécessaires et proportionnées pour garantir un but légitime. Pour cela, il faudrait ajouter un libellé à l'article 48 (la clause générale de limitation) indiquant clairement que les droits et libertés affirmés par la constitution ne peuvent être restreints que lorsque ces restrictions sont autorisées en vertu du droit international relatif aux droits humains.
- Préciser clairement que toute restriction aux droits et libertés en état d'urgence doit être définie par la loi, manifestement nécessaire dans le but de protéger un objectif légitime, d'une manière qui soit proportionnée pour protéger cet objectif, pour une période de temps spécifique pour répondre aux exigences de la situation, et sous réserve de révision judiciaire. En outre, préciser que les droits considérés comme intangibles, ou absolus, par le droit international demeurent protégés et interdire leur restriction en vertu des pouvoirs d'urgence.
- Indiquer clairement une interdiction des traitements ou peines cruels, inhumains et dégradants et faire respecter le principe de non-refoulement, c'est-à-dire le retour forcé vers un pays où il y'a un risque sérieux de persécution.
- Intégrer les normes internationales sur l'indépendance de la magistrature, notamment l'affirmation sans équivoque de la garantie d'inamovibilité, et tout ce qui concerne la nomination, la promotion et la discipline. Préciser que la révocation des juges n'est possible que

pour faute grave, à la suite de garanties d'un procès équitable et lorsque décidée par un haut conseil de la magistrature.

- Accorder à la Cour constitutionnelle, immédiatement après sa création, le plein pouvoir d'examiner la constitutionnalité des lois existantes et des lois proposées, et d'invalider les lois et articles de lois qui violent les dispositions de la constitution relatives aux droits humains. Elargir la saisine de la Cour pour le contrôle à priori des lois, qui dans le projet n'appartient qu'au seul Président de la République, aux membres de l'Assemblée du peuple selon un nombre de députés à définir dans la Constitution.
- Fixer des échéances claires pour l'entrée en vigueur des différentes dispositions de la constitution.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus que la bataille que nous avons entamée sera de longue haleine. Car au-delà des pratiques, c'est une certaine culture et mentalité de l'opacité qui n'a plus lieu d'exister aujourd'hui et contre la laquelle nous continuons de lutter.

#### **IV. Présentation du projet des débats élus-citoyens :**

Dans le but de désacraliser les débats politiques et de créer une plateforme d'échange entre les citoyens et les responsables politiques et administratifs, Al Bawsala a continué avec l'organisation des débats entre élus et citoyens.

##### **A. Format :**

Depuis le lancement de ce projet, nous avons œuvré pour que les débats soient un espace d'échange et d'interaction. Nous adoptons une formule simple basée sur de questions de la part des citoyens et réponses directes de la part des députés présents. En effet, ces débats ne représentent pas un espace pour prononcer des discours politiques préétablis mais pour répondre aux interrogations des citoyens en fournissant des réponses claires, concises et directes.

Nous veillons à ces débats soient accessibles à tous et que les discussions soient ouvertes afin de donner la parole à un plus grand nombre de citoyens présents.

Nous ne modérons pas les débats, nous n'intervenons que pour couper court à la langue de bois et pour garantir la sécurité des gens.

---

Concernant l'organisation des débats, la stratégie d'Al Bawsala est de co-organiser ces rencontres avec les habitants locaux des quartiers défavorisés pour les raisons suivantes :

- afin de les impliquer dans le dialogue avec les élus et faire en sorte qu'ils s'approprient le projet ;
- afin de faciliter l'organisation et la logistique des rencontres, grâce à la bonne implantation locale des habitants et à leurs réseaux personnels et professionnels.

### **B. Objectifs :**

- Désacraliser les débats politiques et rapprocher les citoyens et les responsables politiques et administratifs ;
- Améliorer l'accès à l'information des citoyens sur les questions qui les concernent et renforcer la participation des citoyens dans l'espace publique ;
- Instaurer une culture de redevabilité à la fois auprès des citoyens et de députés ;

### **C. Réalisations :**

Lors de chaque débat, nous constatons que ces rencontres permettent aux députés de mieux informer et sensibiliser les citoyens à la gestion et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leurs missions, atténuant ainsi l'impatience et la frustration des citoyens et offrent par la même occasion un possibilité aux citoyens de mieux s'informer, de demander des comptes, d'évaluer, de critiquer et proposer des solutions aux acteurs publiques. C'est un échange réciproque et constructif qui instaure les bases d'un fonctionnement démocratique.

Lors de cette série de débats, Al Bawsala a opté pour une nouveauté qui consiste à organiser des débats thématiques autour d'un sujet d'actualité. En effet, nous avons organisé 3 débats publics dans les locaux d'Al Bawsala afin de permettre aux citoyens de débattre autour d'un sujet en rapport avec l'actualité de l'Assemblée Nationale Constituante.

En 2013, nous avons organisé 9 débats.

Débat	Dérroulement du débat
 <p>تنظم البوصلة حلقة نقاش مع نواب المجلس التأسيسي في ضيافة دائرة سليانة</p>  <p>السبت 12 جانفي على الساعة 11 صباحا بدار الثقافة بسليانة</p>  <p>هيثم بلقاسم كتلة المؤتمر</p>  <p>عصام الشابي الكتلة الديمقراطية</p>  <p>عادل بن عطية كتلة حركة النهضة</p>  <p>سلمى مبروك الكتلة الديمقراطية</p> <p>www.albawsala.com 71 257 985 contact@albawsala.com facebook.com/AlBawsala</p>	<p>Le débat s'est déroulé le 12/01/2013 dans la maison de culture dans le gouvernorat de Siliana.</p> <p>Ce débat a eu lieu après les manifestations de novembre 2012 à Siliana et qui ont été durement réprimées par les forces de l'ordre, causant des blessures graves à des dizaines de manifestants touchés par balles de chevrotine.</p> <p>Nous avons organisé un débat avec les citoyens de Siliana, dans lequel étaient présents les victimes et leurs familles, et durant lequel la violence policière et la non prise en charge des blessés par l'Etat étaient les sujets les plus évoqués.</p> <p>Lors de ce débat, les élus présents étaient Haythem Belgacem (Bloc CPR), Issam Chebbi, Selma Mabrouk (Bloc Démocrate) et Zied Doulatli (Bloc Ennahdha).</p> <p><b>Couverture du débat :</b></p> <p><a href="http://www.youtube.com/watch?v=G8kwQxhEqBs">http://www.youtube.com/watch?v=G8kwQxhEqBs</a></p> <p><a href="https://www.facebook.com/media/set/?set=a.515875038445327.118185.394269643939201&amp;type=3">https://www.facebook.com/media/set/?set=a.515875038445327.118185.394269643939201&amp;type=3</a></p>



تنظم البوصلة  
حلقة نقاش مع نواب المجلس التأسيسي  
في ضيافة حي التضامن





يوم السبت 16 مارس  
على الساعة منتصف النهار  
بمقر بلدية حي التضامن



ساميرة مرامي  
الكتلة الديمقراطية



مهدى بن غربية  
الكتلة الديمقراطية



يامينة الزغلامي  
الكتلة الديمقراطية



بشير نفزي  
الكتلة الديمقراطية

www.albawsala.com
71 257 988
contact@albawsala.com
facebook.com/albawsala

Le débat s’est déroulé le 16/03/2013 dans le quartier de Hay Ettadhamon au gouvernerat de Tunis.

Les citoyens qui ont assisté à ce débat ont interagi avec les députés présents et ont évoqué divers sujets tels que le projet de loi d’immunisation politique de la révolution, la transparence au sein de l’assemblée, la justice transitionnelle et l’avancement des travaux sur la constitution. Les problèmes socio-économiques tels que la cherté de la vie ou les conditions dans les écoles tunisiennes ont été aussi discutés.



Lors de ce débat, les élus présents étaient Bechir Nefzi (Bloc CPR), Samira Merai et Mehdi Ben Gharbia (Bloc Démocrate) et Yamina Zoghalmi (Bloc Ennahdha).

**Couverture du débat :**

[http://www.youtube.com/watch?v=phETO8z\\_tNw](http://www.youtube.com/watch?v=phETO8z_tNw)

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.547120321987465.1073741825.394269643939201&type=3>



 <p>تنظم البوصلة حلقة نقاش مع نواب المجلس التأسيسي في ضيافة فوسانة</p> <p>يوم الأحد 7 أبريل على الساعة منتصف النهار بفوسانة، القصيرين</p> <p>محمد أيمه أسما التلي هشام حسني عمر الشلوي</p> <p>www.albawsala.com 71 257 985 contact@albawsala.com facebook.com/AlBawsala</p>	<p>Le débat s'est déroulé le 7/4/2013 à Fousseina dans le gouvernorat de Kasserine.</p> <p>Les élus présents ont effectué une visite de terrain et ont pu constater les conditions difficiles dans lesquels vivent les citoyens de Fousseina. Les questions du logement social et de l'accès à l'eau ont dominé lors des échanges entre élus et citoyens.</p> <p>Lors de ce débat, les élus présents étaient Amor Chetoui (Bloc CPR), Mohamed Khila (Bloc Démocrate) et Hichem Hosni (Indépendant).</p> <p><b>Couverture du débat :</b></p> <p><a href="http://www.youtube.com/watch?v=9SftXC5n_U">http://www.youtube.com/watch?v=9SftXC5n_U</a></p> <p><a href="https://www.facebook.com/media/set/?set=a.557430277623136.1073741826.394269643939201&amp;type=3">https://www.facebook.com/media/set/?set=a.557430277623136.1073741826.394269643939201&amp;type=3</a></p>
 <p>تنظم البوصلة حلقة نقاش مع نواب المجلس التأسيسي في ضيافة هرقلة</p> <p>يوم الأحد 29 أبريل على الساعة 14 بمساحة الشرفة بهرقلة</p> <p>رافق التلي هدى العزوي نورا بن حاسن فخائل جومسي هاجر عزيز</p> <p>www.albawsala.com 71 257 985 contact@albawsala.com facebook.com/AlBawsala</p>	<p>Le débat s'est déroulé le 29/4/2013 à Hergla dans le gouvernorat de Sousse.</p> <p>Un des citoyens présent au débat a imprimé le brouillon de la constitution et l'a distribué aux autres participants.</p> <p>Le débat a tourné autour de la constitution et de l'avancement des travaux de l'assemblée ainsi que de la situation sécuritaire dans le pays.</p> <p>Lors de ce débat, les élus présents étaient Noura Ben Hassen (Bloc CPR), Abdelaziz Kotti (indépendant) et Hajer Azaiaz (Bloc Ennahdha).</p> <p><b>Couverture du débat :</b></p> <p><a href="http://www.youtube.com/watch?v=idvMKztYYMo">http://www.youtube.com/watch?v=idvMKztYYMo</a></p> <p><a href="https://www.facebook.com/media/set/?set=a.565281276838036.1073741827.394269643939201&amp;type=3">https://www.facebook.com/media/set/?set=a.565281276838036.1073741827.394269643939201&amp;type=3</a></p>



Le débat s'est déroulé le 19/05/2013 à Bou Argoub dans le gouvernorat de Nabeul.

Ce débat a tourné autour du projet de la constitution, du futur régime politique (présidentiel ou parlementaire) ainsi que des équilibres des forces dans la scène politique.

Lors de ce débat, seule l'élue Rim Mahjoub du Bloc Démocrate était présente.

**Couverture du débat :**

<http://www.youtube.com/watch?v=F8WTgt3NWNs>

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.574021209297376.1073741828.394269643939201&type=3>



Le débat s'est déroulé le 16/06/2013 dans la municipalité de Béni Mtipir dans le gouvernorat de Jendouba. Cette municipalité est la plus petite municipalité en Tunisie.

Lors de ce débat, un seul député était présent : le député Jamel Bouajaja qui a remplacé le député Neji Jmal. Il a néanmoins interagi avec une quarantaine de citoyens présents.

L'absence des députés à ce débat a suscité la frustration des citoyens qui ont demandé à Al Bawsala de transmettre leur mécontentement aux députés concernés.

**Couverture du débat :**

<https://www.youtube.com/watch?v=-OYnF7h6PHA>

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.589589024407261.1073741829.394269643939201&type=3>

**تنظم البوصلة**  
حلقة نقاش مع نواب المجلس التأسيسي

يوم الأربعاء 21 أوت  
على الساعة السادسة مساء  
بمقر منظمة البوصلة

شارع الحبيب بورقيبة، عمارة الكوليزي  
(bloc B)، الطابق الثالث

الرجاء الإتصال بنا لتأكيد مشاركتكم  
نظرا لمحدودية المقاعد





مهدي بن غربية  
الكتلة الديمقراطية



سليم بن عبد السلام  
الكتلة الديمقراطية



لينى الجريبي  
كتلة حزب النكتل



محمد الطاهر إلهي  
كتلة الحرية والكرامة



سمير بن عمر  
كتلة المؤتمر



محرزية العبيدي  
كتلة حركة النهضة

www.albawsala.com 71 257 985 contact@albawsala.com facebook.com/AlBawsala

Le débat s'est déroulé le 21/08/2013 dans les locaux d'Al Bawsala à Tunis. Il s'est inscrit dans le contexte politique en vigueur en cette période de l'année marqué par le retrait d'un groupe de députés de l'ANC.

Ce débat a permis de réunir des députés « en retrait » et d'autres qui ont continué les travaux au sein de l'ANC, avec près de 70 citoyens qui ont exposé leurs points de vue et leurs préoccupations.

Les députés présents : Mehdi Ben Gharbia et Selim Ben Abdesslam (groupe démocrate) ; Samir Ben Amor (groupe CPR), Lobna Jribi (Ettakatol), Taher Ilahi (Liberté et Dignité) et Zied Ladhari (Ennahdha) (remplaçant Meherzeya Laabidi).

**Couverture du débat :**

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.62260324772505.1073741834.394269643939201&type=3>

**تنظم البوصلة**  
حلقة نقاش مع نواب المجلس التأسيسي

يوم الإثنين 25 نوفمبر  
على الساعة السادسة والنصف مساء  
بمقر منظمة البوصلة

شارع الحبيب بورقيبة، عمارة الكوليزي  
(bloc B)، الطابق الثالث

الرجاء الإتصال بنا لتأكيد مشاركتكم  
نظرا لمحدودية المقاعد





سامية عبو  
كتلة المؤتمر



محمد قحيش  
الكتلة الديمقراطية



لطيفة حياشي  
كتلة حركة النهضة



ريم محجوب  
الكتلة الديمقراطية

www.albawsala.com 71 257 985 contact@albawsala.com facebook.com/AlBawsala

Le débat s'est déroulé le 25/11/2013 dans les locaux d'Al Bawsala, à Tunis. Ce débat avait pour thématiques les travaux de la commission des consensus et les points d'accord et de désaccords autour du projet de la constitution.

Nous avons invité 4 députés de la commission des consensus représentant différents groupes parlementaires et sensibilités politiques.

Cette rencontre a permis à près de 70 personnes d'entrer en contact avec l'élue Samia Abbou (Bloc CPR), l'élue Latifa Habachi (Bloc Nahdha) et les deux élus Mohamed Gahbich et Rym Mahjoub (Bloc Démocrate), et d'échanger sur les consensus atteints et les points divergences autour du projet de la constitution.

**Couverture du débat :**

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.67182>

 <p>تنظم البوصلة حلقة نقاش مع نواب المجلس التأسيسي في ضيافة تستور</p>  <p>يوم الأحد 8 ديسمبر 2013 على الساعة العاشرة صباحا دار الثقافة إبراهيم الرياحي (حبيبة مسيكة) بتستور، باجة</p>  <p>أيمن الزواغي مستقل</p>  <p>نبيلة العسكري السنوسي كتلة حركة النهضة</p>  <p>علي بالشرفية الكتلة الديمقراطية</p> <p>www.albawsala.com 71 257 985 contact@albawsala.com facebook.com/AlBawsala</p>	<p><a href="https://www.facebook.com/media/set/?set=a.678545332178296.1073741839.394269643939201&amp;type=3">0992850730.1073741838.394269643939201&amp;type=3</a></p> <p>Le débat a eu lieu le 08/12/2013 au Centre Culturel "Ibrahim Riahi" (Habiba M'sika) à Testour, dans le gouvernorat de Beja.</p> <p>Pour cette rencontre, nous avons invité 3 élus de la circonscription de Béja. Cette rencontre a permis aux citoyens d'entrer en contact avec l'élue Nabila Askri (Bloc Nahdha), l' élu Ali Bechrifa (Bloc Démocrate) et l' élu Aymen Zouaghi (n'appartenant à aucun bloc et représentant le courant de l'amour). Une centaine de citoyens ont été présents lors de ce débat et ont questionné les députés sur des problématiques diverses telles que l'absence de projets d'investissement dans la région, le chômage et le logement social.</p> <p><b>Couverture du débat :</b></p> <p><a href="https://www.facebook.com/media/set/?set=a.678545332178296.1073741839.394269643939201&amp;type=3">https://www.facebook.com/media/set/?set=a.678545332178296.1073741839.394269643939201&amp;type=3</a></p>
--	---

## D. Impact de nos activités dans le cadre du projet « Débats élus-citoyens »

A chacune de ces rencontres, nous convions plusieurs députés représentant différents groupes parlementaires. Les débats ont eu lieu dans des espaces ouverts et accessibles aux populations cibles: Maisons de Jeunes, Salles de fête, Municipalités, places publiques etc. Entre 50 et 400 citoyens participent à ces débats.

A chaque fois, nous évaluons l'impact de la visite en demandant leurs impressions aux députés, ainsi qu'aux citoyens qui ont assisté et participé à l'événement. Les citoyens expriment toujours une grande de ces débats. Ces régions ne sont pas accoutumées aux visites de responsables politiques, ni au débat direct avec les élus. Ainsi, ils nous expriment souvent leur satisfaction du fait que leur voix ait été pour la première fois entendue, et qu'ils aient eu l'opportunité d'échanger avec certains élus. Ces derniers expriment également leur satisfaction quant au déroulement des débats. Même s'ils font souvent face à des questions difficiles posées par les populations, et qu'ils sont parfois

lourdement critiqués par les participants, c'est également pour eux l'occasion d'avoir une interaction directe, franche et honnête avec les tunisiens. Très souvent, c'est grâce aux témoignages des habitants que les élus se rendent compte de la gravité de certaines problématiques vécues par les habitants en région : problèmes d'accès à l'eau, de logement social, problèmes liés à la migration clandestine, répression policière qui a causé des blessés et des morts dans plusieurs régions, etc. Certains citoyens ont critiqué sévèrement les élus, en leur demandant des explications sur certaines polémiques relatives par exemple aux rémunérations des élus.

Ces débats ont permis un échange constructif et ont donné l'occasion aux députés de s'exprimer sur ces différentes questions. L'impact de ces débats se mesure aussi par l'engagement pris par les élus à l'issue de ces rencontres. C'est ainsi que, lors du débat à Seliana, des élus ont pris l'initiative d'aider des cas urgents de blessés aux yeux lors de la répression policière des manifestations de Novembre 2012. Lors du débat à Foussana, un élu a contacté les autorités locales et les a pressés de trouver des solutions au problème de l'accès à l'eau. Le même élu a soulevé la question lors d'une session plénière à l'ANC réservée aux questions au gouvernement. A Hergla, certains élus se sont engagés à utiliser leur pouvoir de questionnement du Gouvernement pour demander des explications au Ministre de l'Intérieur au sujet de la mort d'un jeune manifestant par une balle policière.

Témoignage de l'élue Salma Mabrouk, participante au débat qui a eu lieu à Siliana :

*« A aucun moment nous n'avons ressenti de menace. Au contraire, cela prouve que même s'ils disent qu'ils n'ont plus confiance dans les politiques, ils continuent à reconnaître que les élus ont un rôle à jouer. »*

Enfin, plus que le succès de ces rencontres sur le plan logistique ou sécuritaire, c'est l'implication sans faille des populations visitées en région qui fait notre plus grande satisfaction au sujet du déroulement de ces débats. A chaque village ou ville visitée, nous avons à chaque fois rencontré des tunisiens pertinents dans leurs questionnements et vigilants dans leur rapport aux élus, toujours prêts à leur demander des comptes.

## **V. Présentation du projet « Community Organizing »**

L'une des missions d'Al Bawsala est de favoriser la défense du progrès social et du renforcement de l'émancipation des citoyens. Dans ce cadre, elle œuvre au déploiement de « Community Organizing » dans différentes communautés.

Lors du déplacement à Fousseña, dans le cadre d'un débat entre les élus et les citoyens en avril 2013, les citoyens ont unanimement soulevé un problème d'accès à l'eau potable.

Vu la conscience collective des citoyens et le sens de priorité qu'ils ont eu au regard de ce problème Al Bawsala a donc opté pour le déploiement de ce projet pilote de « Community organizing » afin de permettre aux citoyens de se mobiliser, de s'organiser et de réussir à mettre en place une autogestion responsable et transparente des ressources.

Le premier projet pilote de « Community organizing » d'Al Bawsala a eu lieu au sein de la communauté de Saatour dans la délégation de Fousseña, gouvernorat de Kasserine. Il s'est déroulé du mois d'avril 2013 au mois de septembre 2013.

## A. Principe et démarche

Le « community organizing » est une technique qui consiste à permettre à des individus liés par leur proximité géographique de s'organiser pour promouvoir leurs intérêts communs.

Le but principal de cette organisation est de pouvoir influencer les décideurs, sur de multiples enjeux, grâce à une participation durable de ses membres. Cela fonctionne selon une approche ascendante et favorise le renforcement de la communauté et des citoyens.

Le cœur de cette approche n'est pas de résoudre les problèmes pour les citoyens concernés, mais de les aider à le faire eux même. Cette approche va donc au-delà de la contribution à la résolution des problématiques sociales, elle vise à renforcer et à développer les capacités des citoyens en termes de « leadership », d'organisation et à accroître directement leur participation aux enjeux publics et au processus de prise de décision.

L'approche que nous avons adoptée est la suivante :

- Identifier la problématique : Lors de cette étape préliminaire, l'objectif consiste à s'introduire dans la région et à identifier la problématique adéquate.

Le choix de la problématique est extrêmement important pour la réussite du projet. Il doit se faire avec un accord majoritaire des citoyens et permet d'avoir une solution rapide, réelle et avec une forte probabilité de réussite.

En plus de l'identification de la problématique, il est primordial lors de cette phase d'identifier une ou plusieurs personne(s) clé(s) au sein de la communauté ciblée. Cette personne, a idéalement la confiance des citoyens et possède une bonne connaissance du terrain, des qualités de leadership et de la légitimité.

- Collecter les informations : Une fois la thématique identifiée et sélectionnée, il est important de comprendre en profondeur les origines, conséquences et impacts de la problématique sur la vie des citoyens.

Cette étape a pour but de collecter le maximum d'informations sur la problématique en question, afin d'avoir les éléments nécessaires à la mise en place d'une stratégie d'intervention. Cela nécessite



d'identifier les différentes parties prenantes et d'entrer en contact avec elles afin de comprendre les causes et conséquences du problème, le niveau d'implication ainsi que le degré d'influence de chaque acteur.

- Définir les objectifs : Il faut définir les objectifs permettant aux citoyens de s'organiser autour du problème les concernant et d'agir collectivement pour le résoudre d'une manière pérenne. La stratégie s'articule autour de deux objectifs : Permettre aux citoyens de dialoguer ensemble et leur permettre de travailler ensemble.
- Déployer la démarche : Cette phase consiste à amener les citoyens à adopter l'approche définie et à se l'approprier, en se prenant en charge, en acceptant le dialogue les uns avec les autres et en faisant primer l'intérêt de la communauté sur les intérêts personnels ou tribaux.

Lors de cette phase, il est important d'être en mesure d'ajuster l'approche et de l'adapter aux aléas du terrain et à la dynamique du contexte. Il est aussi important de permettre aux citoyens d'entreprendre des initiatives, commettre des erreurs et ajuster en fonction des enseignements tirés. Ceci nécessite un travail de proximité et la construction d'une relation de confiance avec les citoyens.

- Suivre l'initiative et capitaliser l'information : Il est primordial d'assurer un travail de suivi auprès des communautés afin de s'assurer de la pérennisation de l'effort et de l'instauration d'une nouvelle culture de résolution de problème. Cette culture doit se baser sur la prise d'initiative et le fonctionnement collectif, organisé et démocratique.

## B. Réalisations

Lors du déplacement à Foussena, dans le cadre d'un débat entre les élus et les citoyens en avril 2013, les citoyens ont unanimement soulevé un problème d'accès à l'eau potable.

Saatour, comme plusieurs des villages tunisiens, n'est pas desservi par la SONEDE bien qu'elle soit à une trentaine de kilomètres de la ville rattachée au réseau de distribution. Afin de permettre aux citoyens d'accéder à l'eau potable, une association de gestion de l'eau a été mise en place.

Le gouvernorat de Kasserine comprend 340 associations spécialisées dans la gestion de l'eau. Ces associations sont généralement composées d'un bureau exécutif de 6 membres et d'un comité de contrôle financier de 3 membres. L'ensemble de ces membres sont élus par les citoyens de la communauté. Ce bureau est en charge de la gestion financière relative à la consommation d'énergie, à la vente de l'eau et à la main d'œuvre, ainsi qu'à la maintenance de l'infrastructure, des équipements et des relations institutionnelles avec les autorités.

L'association de gestion de l'eau de Saatour a été mise en place en 1987 et se charge depuis de la distribution de l'eau aux citoyens et de la gestion financière de ces ressources.

Or depuis les 4 dernières années, l'association a commencé à rencontrer des problèmes de gestion de ressources et de corruption, ce qui s'est percuté au niveau de la distribution de l'eau aux citoyens

avec des coupures fréquentes et de longue durée, allant jusqu'à atteindre 8 mois, un déficit financier et une crise de confiance entre les citoyens et le corps exécutif de l'association.

C'est dans ce contexte qu'Al Bawsala est intervenue pour accompagner les citoyens de Saatour afin de trouver via une démarche collective des réponses pérennes à cette problématique. Ceci en prenant en considération le potentiel des associations de gestion de l'eau à être un moyen d'introduction et d'initiation à la démocratie et à la bonne gouvernance au niveau local via des mécanismes transparents et équitables.

Dans le cas de Saatour, la région témoignait de plusieurs problématiques: l'accès à l'eau, les conditions de travail dans les usines ou encore les logements insalubres. Les citoyens ont décidé par eux-mêmes de la priorité sans aucune influence d'Al Bawsala qui n'a eu qu'un rôle passif de cadrage du débat. Unanimement les citoyens ont décidé de se mobiliser pour résoudre le problème d'accès à l'eau potable, qu'ils ont d'abord commencé à traiter lors du débat du entre élus et citoyens en date du 7 avril 2013.

Saatour était en effet privé d'eau depuis près de 8 mois, cela a eu un impact catastrophique sur la récolte agricole, les écoles et l'état de santé des citoyens.

Lors de l'organisation du débat, Al Bawsala a identifié une jeune femme ayant les prédispositions nécessaires lui permettant de mobiliser les citoyens et permettant à l'équipe d'Al Bawsala de se rapprocher et de s'introduire d'avantage dans la communauté. Cette jeune femme a été d'une aide essentielle tout au long du projet, représentant un relai et un point d'appui à Al Bawsala auprès des citoyens. Al Bawsala a pris en charge les frais relatifs à l'investissement de cet acteur tout au long du projet.

Une fois la problématique identifiée, le challenge était de réussir à avoir les versions des différents acteurs impliqués : citoyens, administration et autorités. De plus, la spécificité de la composition sociale de la communauté et les différents conflits d'intérêts en découlant a représenté un facteur supplémentaire à prendre en considération. Le positionnement d'Al Bawsala en tant qu'intermédiaire neutre lui a permis d'avoir la confiance ainsi qu'une relation équidistante avec les différents acteurs.

Suite à cette étape, et après avoir collecté les éléments nécessaires à la compréhension du sujet, nous avons œuvré pour la réalisation de deux objectifs :

- L'instauration du dialogue entre les citoyens et les amener à trouver un accord consensuel sur les modalités de distribution de l'eau potable (durée, débit, fréquence) permettant de distribuer l'eau d'une manière équitable et juste pour tous les citoyens. Ceci a représenté une solution temporaire qui a permis un déblocage immédiat mais pas durable ainsi qu'une construction d'une base de dialogue entre les différentes parties.
- La mise en place d'un plan de travail collectif s'est traduit par la refonte de l'association de gestion de l'eau en dissolvant l'ancien comité exécutif et en réalisant des élections transparentes et représentatives. L'objectif est d'avoir toute la communauté au sein de ce



bureau et de mettre en place des règles de fonctionnement basées sur la transparence et la bonne gouvernance. Cette solution peut être considérée comme l'option optimale au vu du contexte. Elle permet aux citoyens d'avoir une structure légale qui a la légitimité d'entreprendre des négociations avec les autorités locales afin de mettre en place des réformes et des améliorations plus profondes et plus importantes.

Le déploiement de cette démarche était particulièrement sensible vu qu'elle est à caractère expérimental. En effet, lors de cette phase, il est important d'être en mesure d'ajuster l'approche et de l'adapter aux aléas du terrain et à la dynamique du contexte. Il est aussi important de permettre aux citoyens d'entreprendre des initiatives, commettre des erreurs et ajuster en fonction des enseignements tirés. Ceci nécessite un travail de proximité et la construction d'une relation de confiance avec les citoyens.

Dans ce contexte et dans le cas de Saatour, le point d'entrée d'Al Bawsala a été l'organisation des débats entre les citoyens et des députés de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Ceci a permis à Al Bawsala d'entrer en contact direct avec les citoyens lors de la préparation du débat et a permis de préparer le terrain pour continuer le travail avec eux par la suite. Le débat s'est déroulé d'une manière à donner la parole directement aux citoyens qui posent leurs questions aux députés et qui soulèvent les problématiques relatives à leur quotidien auprès des députés qui s'engagent d'y répondre ce qui permet d'établir un échange entre les deux.

Ceci a donc permis de favoriser le déploiement réussi de la démarche à Saatour.

Les représentants respectifs des différentes tribus ont réussi à mettre en place un accord dont le but était de définir les modalités de distribution de l'eau en termes de durée et de fréquence. De plus, une négociation a été faite avec la STEG pour échelonner la dette de l'association de gestion de l'eau sur une durée de 12 mois.

Cet accord a représenté un premier pas dans le processus de l'organisation de cette communauté, traduisant ainsi une volonté de résoudre le problème de la part des différentes parties prenantes. Néanmoins, cet accord a seulement permis de débloquent la situation d'une manière temporaire. Il était donc important de sensibiliser les citoyens à l'importance de prendre des mesures plus poussées afin de réaliser une amélioration et un changement plus durable.

En effet, les citoyens ont tendance de se contenter des prémices de solution et de s'arrêter à la première victoire, aussi minime soit-elle, en considérant que ceci représente une avancée suffisante. Ceci reflète un manque de confiance en eux et en leur capacité. Ceci nécessitait un engagement et une implication réels de leur part, à tous les niveaux.

Nous étions conscients que cette solution était temporaire et que la problématique n'a pas été réellement résolue, mais c'était important de permettre aux citoyens d'emprunter cette trajectoire et de commettre cette erreur afin de leur permettre de se rendre compte de la nécessité d'une solution plus pérenne et qui demande plus de travail et d'engagement.

En effet, en dépit de l'accord réalisé entre les différents camps, le problème de coupures d'eau a fini par refaire surface, suite à des pannes techniques au niveau de l'infrastructure de distribution de l'eau. L'absence d'une structure officielle responsable de la maintenance de l'infrastructure et de la représentation des citoyens auprès des autorités a retardé la résolution de cet incident.

Grâce à cela nous avons pu appuyer sa stratégie de pérennité de la solution après une prise de conscience des citoyens étaient de la nécessité de mettre en place une structure officielle élue, travaillant dans le cadre de la loi, assurant les différentes tâches relatives à la distribution de l'eau et permettant une représentativité auprès des autorités. Les citoyens ont commencé à prendre conscience et à réclamer que cette nouvelle structure soit gérée d'une manière transparente et que ses membres élus rendent des comptes aux citoyens pour éviter les problèmes de corruption et de mauvaise gestion des ressources. Ceci a donc permis de passer au stade suivant, à savoir la réorganisation de l'association de gestion de l'eau par le biais des élections.

Afin d'assurer la réussite de cette étape, il était primordial que les différents citoyens s'approprient l'idée et s'impliquent activement dans l'organisation et dans la prise en charge du projet.

Cette implication s'est traduite par la définition du mode de scrutin de manière à assurer une représentativité proportionnelle aux tailles des différents clans. Dans le cas de Saatour, la présence de 4 grandes familles de tailles différentes a induit l'attribution de 3 places chacune aux deux premières familles, deux places à la troisième et une place à la quatrième pour obtenir au final un bureau exécutif de 6 membres et à un comité de contrôle de 3 membres.

Les élections de la nouvelle structure se sont effectuées une semaine après le lancement de l'appel à candidatures auprès des citoyens.

Les élections se sont déroulées le 8 juillet 2013, dans l'école primaire de Saatour, avec la présence de 60 citoyens parmi les 113 adhérents à l'association.

Les citoyens ont donc dû choisir entre une liste de 15 candidats en respectant la représentativité des différents clans, pour obtenir un nouveau bureau bénéficiant de l'accord des différentes parties.

Suite à ceci, nous avons assisté la communauté lors de l'exercice de cette nouvelle culture démocratique et citoyenne, en leurs transmettant les bonnes pratiques en termes de bonne gouvernance mais surtout en leurs permettant de développer leurs propres outils et leur propre mode de fonctionnement.

Dans le cas de Saatour, le travail de suivi était très important vu la fragilité de la nouvelle structure élue et le crédit de confiance limité dont elle dispose. En effet, vu l'échec de l'ancien comité exécutif de l'association et la crise de confiance existante entre les différents clans, cette première expérience de cohabitation a nécessité beaucoup d'encadrement. Il était donc nécessaire de continuer un travail de proximité afin de promouvoir auprès de la communauté et du bureau élu les mécanismes de bonne gouvernance.

De plus, pour la résolution des problèmes techniques liés à l'infrastructure, la stratégie était d'organiser des réunions de travail avec les représentants du CRDA, les autorités locales et le bureau élu afin de permettre à ce dernier de prendre les devants et de négocier avec les responsables administratifs et politiques en fonction de ses priorités.

Ces réunions ont mené à des engagements de la part des responsables administratifs à l'échelle du CRDA par exemple afin de rénover l'infrastructure de l'installation de distribution de l'eau.

Cette expérience a permis à l'association de gestion de l'eau et aux citoyens de Saatour de prendre un nouveau départ et de convaincre des citoyens qui ont perdu la confiance, que la solution peut être collective.

## **VI. Récompenses d'Al Bawsala durant l'année 2013 :**

### **A. Al Bawsala primée aux OpenGovTN Awards 2012**

Al Bawsala a été primée du prix de l'association qui a le plus œuvré pour la cause de la transparence en Tunisie en 2012. Ce prix a été attribué par le groupe OpenGovTN dans le cadre de leur première édition des Awards de la transparence.

A l'occasion de la remise des prix, Amira Yahyaoui, Présidente d'Al Bawsala, a affirmé que « sans une approche rigoureuse et professionnelle du travail de monitoring accompli par l'équipe d'Al Bawsala, nous n'aurions pas eu cet impact sur la promotion de la transparence au sein de l'ANC » appelant de ses vœux à la professionnalisation de la société civile tunisienne.

### **B. Participation d'Al Bawsala au Congrès Mondial du WSA 2013**

Le World Summit Award promeut le contenu intelligent pour des gens intelligents. Tous les deux ans, il récompense le e-content qui a contribué à une véritable société de savoir lors d'un congrès mondial.

Al Bawsala figurait parmi les 40 gagnants du WSA, qui s'est tenu en Octobre 2013 au Sri Lanka, via son projet marsad.tn dans la catégorie "e-media & journalism". Al Bawsala a aussi été élue "championne des gagnants" de sa catégorie à travers un vote qui s'est déroulé sur le site du WSA suite à l'évaluation d'un jury d'experts lors du congrès.

---

## C. Prix des Tunisiana Web Awards 2013 pour son site marsad.tn

L'opérateur téléphonique Tunisiana a organisé pour la deuxième année consécutive les "Tunisiana Web Awards" en présence de plusieurs internautes tunisiens actifs sur la toile.

Cette compétition vise à récompenser les meilleurs créatifs du net tunisien.

Dans ce cadre, notre site marsad.tn a obtenu le prix du meilleur site web dans la catégorie culture web.

## VII. Etats Financiers en 2013 :

Le présent rapport financier reflète des états financiers de l'association Al Bawsala tels qu'audités par un commissaire aux comptes indépendant au 31/12/2013<sup>1</sup>.

L'année 2012 couvre la période d'activités allant de Juin 2012 à Décembre 2012.

### ASSOCIATION "AL BAWSA LA"

#### ETAT DES RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 2012

(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>315 448</b>	<b>266 991</b>
Dons reçus	315 448	266 991
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>&lt; 286 987 &gt;</b>	<b>&lt; 94 426 &gt;</b>
Achats consommés et services	< 4 887 >	< 4 410 >
Charges du personnel	< 216 004 >	< 65 570 >
Dotations aux amortissements et aux provisions	< 13 776 >	< 4 505 >
Autres charges d'exploitation	< 52 320 >	< 19 941 >
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>28 461</b>	<b>172 565</b>
Charges financières nettes	< 53 >	< 75 >
Autres gains ordinaires	8	<u>1</u>
Autres pertes ordinaires	< 513 >	< 248 >
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>27 903</b>	<b>172 243</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>27 903</b>	<b>172 243</b>

Le rapport complet suite à l'audit du commissaire aux comptes des états financiers de l'année 2012 est consultable sur ce lien : [http://www.albawsala.com/rapport\\_cac\\_2012](http://www.albawsala.com/rapport_cac_2012)

Le rapport complet suite à l'audit du commissaire aux comptes des états financiers de l'année 2013 est en cours de finalisation. Il sera également publié sur notre site une fois prêt.

<sup>1</sup> « International Business Advisors » (<http://www.iba.com.tn>)

---

**Répartition des dons par bailleurs :**

Les dons reçus pour la période de Juin 2012 à Décembre 2012 se répartissent comme suit :

- Dons reçus de Open Society Institute: **114 736 DT**
- Dons reçus de ZuKunftsstiftung Entwicklungshilfe: **89 373 DT**
- Dons reçus du ParlamentWatch GmbH : **45 069 DT**
- Dons reçus de National Endowment For Democracy : **17 813 DT**

Total reçu en 2012 : **266 991 DT**

Les dons reçus en 2013 se répartissent comme suit :

- Dons reçus de Open Society Institute: **117 860 DT**
- Dons reçus du ParlamentWatch GmbH : **74 449,425 DT**
- Dons reçus de National Endowment for Democracy: **27 945,418 DT**
- Dons reçus de Heinrich-Böll-Stiftung: **6 685,807 DT**
- Dons reçus d'Oxfam Novib<sup>2</sup>: **88 507, 35 DT**

Total reçu en 2013: **315 448 DT**

---

<sup>2</sup> Don reçu d'Oxfam Novib en Décembre 2013 pour financer les activités de l'année 2014